© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Cure de sevrage

Par Profil supprimé Postée le 24/09/2017 16:23

> Bonjour je vous contacte pour mon fils née le 08/11/1999 . Il est consommateur de cannabis et ne peux plus s'en passé. Exciste t'il des cures de sevrage pour les jeunes ? Et quelles sont les démarches ? Merci

---

Mise en ligne le 26/09/2017

Bonjour,

Votre fils ne peut plus se passer de consommer du cannabis. Vous vous demandez s’il existe des cures de sevrages et des démarches pour y accéder.

Concernant le cannabis, les professionnels des addictions proposent un sevrage ambulatoire (sans hospitalisation donc) avec des entretiens et un suivi régulier du jeune. Il est possible de consulter ces professionnels (médecin addictologue, éducateur, psychologue...) dans un cadre confidentiel et gratuit dans des structures nommées Consultations Jeunes Consommateurs (CJC). Vous trouverez un lien en fin de message vous expliquant leur fonctionnement ainsi qu'un lien pour vous orienter près de chez vous.

La consommation régulière de cannabis chez un jeune est souvent l'expression d'un mal-être ou d'une anxiété plus marquée qu'il a du mal à gérer. Ainsi c'est une "approche globale" - et non uniquement centrée sur sa consommation - qui lui sera proposée en CJC.

S' il n'est pas d'accord pour s'y rendre (seul ou avec vous, les 2 approches étant possibles), les CJC peuvent également accueillir les parents sans le jeune pour un soutien et une aide au positionnement parental.

Si vous désirez nous donner plus d'éléments sur votre situation et échanger auparavant avant d'entamer une démarche, nos écoutants sont disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin au 0800 23 13 13 ou par tchat sur notre site Drogues Info Service tous les jours de 14 h à minuit.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA de Val de Reuil - ADISSA-Groupe SOS solidarités

7 rue Septentrion
27100 VAL DE REUIL

Tél : 02 32 62 89 24
Site web : www.groupe-sos.org/structure/adissa/
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
Accueil du public : Mardi et vendredi 9h-12h / 13h-17h. Mercredi 13h-17h
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes et entourage sur rendez-vous aux horaires d'ouverture

Voir la fiche détaillée

CSAPA de Vernon - ADISSA-Groupe SOS solidarités

1-3 rue de l'artisanat
27200 VERNON

Tél : 02 32 62 89 23
Site web : www.groupe-sos.org/structure/adissa/
Secrétariat : Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 13h (fermé au public l'après midi)
Accueil du public : Lundi de 9h à 13h et de 14h à 17h, du mardi au jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 13h (répondeur l'après midi)
Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- J'ai découvert que mon enfant se drogue

Autres liens :

- Qu'est ce qu'une CJC ?